



MAIRIE DE PLOUGOURVEST - 29400

☎ 02 98 68 53 49 [E-mail : mairie.plougourvest@wanadoo.fr](mailto:mairie.plougourvest@wanadoo.fr)

Le Lundi 30 Août 2021

- Compte-rendu du Conseil Municipal -

Une réunion du Conseil Municipal s'est tenue à la salle de réunion du Centre d'Activités, le Lundi 30 Août 2021 à 18h, sous la présidence de Jean JEZEQUEL, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux sauf Laëtitia ROLLAND et Hubert CABON, absents excusés.

ACQUISITION DE PARCELLES AU POULDU

Monsieur le Maire débute le Conseil Municipal en nommant Sylvie LE FOLL, secrétaire de Séance.

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion.

Le compte-rendu de la réunion du Lundi 7 Juin 2021 est approuvé par les membres présents à l'unanimité.

CCPL- Bibliothèques-médiathèques : Mise en place de la tarification unique d'abonnement.

La présente délibération vise à adopter une tarification unique pour l'accès au réseau des médiathèques du Pays de Landi. Coordonné par la CCPL, le réseau des médiathèques du Pays de Landi fédère les 19 communes à travers les 16 bibliothèques/médiathèques du territoire. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent la tarification des abonnements de la bibliothèque/médiathèque au tarif annuel de 10€/personne – gratuit pour les moins de 26ans, demandeurs d'emploi, enseignants, ATSEM... à compter du 22 septembre 2021.

CCPL: Transfert des compétences eau et assainissement au 01/01/2024.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification statutaire de la CCPL, concernant le transfert de compétences eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2024.

Attribution du maître d'œuvre pour la salle polyvalente " le Pouldu",

Vu la nécessité de reconstruire la salle polyvalente du Pouldu du fait de la vétusté du bâtiment et suite à la consultation d'architecte sur le site de l'AMF 29 durant 1 mois, Monsieur Le Maire propose de confier la maîtrise d'œuvre au Cabinet PRIGENT de Landivisiau. Les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition au taux de rémunération de 8% sur le coût des travaux HT. (2 abstentions)

Souscription d'un emprunt pour les travaux de construction d'une salle polyvalente.

Considérant que pour financer les investissements prévus pour les travaux sur la salle polyvalente du Pouldu, et en attendant de recevoir toutes les subventions dont le solde ne sera versé qu'une fois tous les travaux achevés, Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de souscrire un emprunt de 300 000€ auprès du Crédit Agricole du Finistère, au taux de 0.58% sur 15ans.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire approuve le projet qui lui est présenté. (2 contre)

Garantie d'emprunt- Cautionnement solidaire envers l'OGEC pour les travaux de restauration de l'Ecole Notre Dame,

La commune va garantir l'emprunt de l'OGEC pour les travaux à l'Ecole à hauteur de 50% de l'emprunt soit 222 500€. Approbation à l'unanimité.

Sécurisation de la RD 35 aux entrées Nord et Sud de l'Agglomération :

- Attribution des marchés suite à la consultation d'entreprises

Suite à la consultation d'entreprises et à l'analyse des offres par le Cabinet ING CONCEPT, les membres du conseil municipal, décident de retenir les offres des entreprises tels que présenté (2 abstentions) :

N° 1- Voirie- réseau d'eaux pluviales- Aménagement paysager : EUROVIA Bretagne pour 159 567€
N°2- Signalisation : OUEST SIGNAL pour 10 122€

- Planning des travaux

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du planning des travaux :

- Début des travaux : ½ octobre
- Fin prévisionnel des travaux : ½ décembre

Urbanisme : Point sur l'évolution du dossier de la révision de la Carte Communale,

La commune a reçu le 29 juillet, l'avis de la MRAe sur le projet de révision de carte communale. Suite à cela, le Tribunal administratif de Rennes a désigné Mme DESBORDES Catherine comme commissaire enquêtrice. L'enquête publique se déroulera du 20 septembre au 20 octobre 2021 avec une publication dans la presse début septembre et dans le prochain bulletin municipal.

Urbanisme : Régularisation foncière à Traon ar Vilin au niveau de la VC n°3,

Suite à la demande des consorts MEAR de Plouvorn, et afin de régulariser la voirie communale n°3 au lieu-dit Traon ar Vilin, le Conseil Municipal approuve cet échange foncier : La commune cède gratuitement aux Consorts MEAR, une portion de terrain, cadastrée section C n°2670 pour une contenance de 460m². Les frais d'acte sont à la charge de la Commune. (2 abstentions)

Urbanisme : Régularisation foncière à Prat ar Roudour au niveau de la VC n°1,

Suite à la demande des consorts BOURC'HIS demeurant à Plougourvest, et afin de régulariser la voirie communale n°1 au lieu-dit Prat ar Roudour, Monsieur le Maire précise que les consorts BOUR'HIS achètent les parcelles Section A n° 2188 et n° 2187 aux consorts ROUDAUT. La parcelle A n° 2187 d'une contenance de 45m² se trouve actuellement sous l'emprise de la VC n° 1. Cette parcelle sera cédée à la commune gracieusement. Les frais d'acte sont à la charge de la Commune. Approbation à l'unanimité.

Urbanisme : Acquisition de parcelles au Pouldu,

Suite aux différents échanges avec Monsieur le Maire et les consorts CONSEIL, les membres du Conseil Municipal décident d'acquérir trois parcelles, appartenant à Monsieur CONSEIL Jean-Claude et Madame MOYSAN Marie Claude, situées au lieu-dit Le Pouldu pour une contenance totale de 12 859m². Les frais d'acte sont à la charge de la Commune. Approbation à l'unanimité.

Enquête Publique : demande présentée par la société Ouest Inerte en vue d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes au lieu-dit "Lestrévignon" à Landivisiau,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la nécessité d'émettre un avis sur la demande présentée la Société OUEST INERTE pour l'installation de stockage de déchets inertes au lieu-dit « Lestrévignon » à Landivisiau. Suite à la présentation de Romain JEZEGOU, Adjoint au maire, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable à la demande (1 abstention).

Questions diverses

Monsieur le Maire et ses adjoints ont répondu aux différentes questions orales de l'opposition.